

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 30 JUIN 2008 – 19h30
Centre Jules Verne à Breteuil**

Le lundi 30 juin 2008 à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Jules Verne à Breteuil, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Étaient présents :

Délégués Titulaires : M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; J.C. QUIGNON (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; D. VAN VYNCKT (Bonneuil) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. COTEL, J. CAUWEL, J.L. MIONNET, E. FONGUEUSE, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY, P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; TALLON (Bucamps) ; D. BOUTIN (Chepoix) ; S. REDE (Esquennoy) ; E. PIERRET (Fléchy) ; J. CLAEYS (Froissy) ; D. PETREZ (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; J.M. MEAUX (Mesnil St Firmin) ; P. GUIBON (Montreuil/Brèche) ; R. GERARD (Mory Montcrux) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; Ph. JACQUIER (Noirémont) ; J. TEINIELLE, J. SAINTE-BEUVE (Noyers St Martin) ; F. LOUCHERON (Paillart) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; J.L. CASTIER (Quesnel Aubry) ; C. BOITEL (Rocquencourt) ; H. COMMELIN (St André Farivillers) ; M. LEBAN (Sérévillers) ; P. MASSCHELEIN (Tartigny) ; A. BOIRET (Troussencourt) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) .

Délégués Suppléants : L. REGNIER (Abbeville St Lucien) ; D. COSSON (Ansauvillers) ; X. CADET (Bonneuil) ; C. DUCATEL, F. VAN CANNEYT (Breteuil) ; G. HERPIN (Campremy) .

Portant le nombre de votants à 44 à l'ouverture de la séance.

Assistaient sans voix délibérative :

J.M. SIKELA (Breteuil) ; Nicolas DEFROCOURT (Chepoix) ; J. FEUILLET (Fléchy) ; J.C. LECAILLON (Froissy) ; A. DELAIRE (Hardivillers) ; J.L. PHILIPPON (La Hérelle) ; D. DOUAY (Puy la Vallée) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; E. COPPÉ (Saint André Farivillers) ; J. TILLIER (Vendeuil Caply).

Ordre du Jour

Points nécessitant délibération du Conseil :

- recrutement personnel occasionnel : archéologue pour fouilles été 2008 sur site Vendeuil-Caply
- modification du tableau des effectifs
- prise de compétence pour réhabilitation des assainissements non collectifs
- prise de compétence pour schéma directeur adduction eau potable
- position de la CCVBN sur CSDU Gurdebeke à Hardivillers
- RSP : signature bail avec la ville de Breteuil
- Programmation FRAPP : dossiers Musée et Gîte de Groupes

Points d'informations :

- Compte rendu des commissions
 - développement durable (réunion du 29 mai)
 - communication (réunion du 3 juin)
 - développement économique (réunion du 13 juin)
 - culture (réunion du 18 juin)
 - assainissement (réunion le 19 juin)
 - déchets (réunion le 25 juin)
 - affaires sociales (réunion le 26 juin)
- RSP : information sur ouverture du service
- Décisions du Président
 - attribution marché bacs de tri
 - attribution marché SEMOISE pour accompagnement démarche DUP

Points de discussions et débats :

- ZDE :
 - concertation CCVBN / CCC
 - instauration TPZE
- Déménagement FIL Multiservices au RSP (+ service du Musée) & revente de la Maison
- Locaux administratifs de la CCVBN

Questions diverses

1 – Personnel

1.1 Recrutement de personnel occasionnel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'archéologue pour un besoin occasionnel dont les fonctions, dans le cadre du chantier de fouille programmée du 30 juin au 25 juillet 2008, seront les suivantes :

- assurer l'encadrement des fouilleurs sur le terrain
- assurer l'enregistrement des données anthropologiques
- former les fouilleurs stagiaires à l'anthropologie de terrain

- **FIXE** le niveau de rémunération à l'indice brut 782.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer tous documents nécessaires à cet effet (contrat de travail de droit public notamment).

1.2 Modification du tableau des effectifs

VU le décret n° 2008-287 du 27 mars 2008 relatif au cadre d'emplois des Conservateurs territoriaux du patrimoine et à leur échelonnement indiciaire.

CONSIDERANT que l'article 1^{er} dudit décret prévoit la fusion des deux classes du premier grade.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents et non permanents tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} avril 2008.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions relatives à cet effet.

2 – Assainissement (cf document envoyé avec la conveocation)

2.1 Prise de compétence "Réhabilitation des assainissements non collectifs"

Présentation par Mlle MAINKA.

Monsieur VASSELLE déplore que les taux d'intervention des 2 agences soient différents. Cette situation est difficilement gérable sur un même territoire, les habitants s'acquittant des mêmes taxes sur leur facture de consommation d'eau mais ne pouvant bénéficier des mêmes aides.

Monsieur VASSELLE indique qu'il adressera un courrier aux Agences de l'Eau, à l'AMF, au Ministre de l'Environnement et au Ministre de l'Intérieur en ce sens.

Monsieur VASSELLE adressera également un courrier au Conseil Général de l'Oise dont les modalités d'intervention sont différentes selon la nature du maître d'ouvrage. Un maître d'ouvrage privé (un propriétaire) pourrait bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Oise sous condition de ressources avec des plafonds de revenus bas, alors qu'un maître d'ouvrage public (une collectivité territoriale qui fait les travaux pour le compte du particulier) pourrait bénéficier d'un forfait équivalent à 1 000 € par installation (plafonné à 30% des travaux) sans condition de ressources.

En prenant la compétence "réhabilitation des installations d'assainissement non collectif", les aides possibles sur le secteur de l'AESN seraient de 60% sur le TTC (avec plafond) et d'un forfait de 1 000 € (avec plafond) du Conseil Général de l'Oise. Sur le secteur de l'AEAP, les aides seraient de 40% sur le TTC (avec plafond) de la part de l'AEAP et d'un forfait de 1 000 € (avec plafond) du Conseil Général de l'Oise. Les montants d'aides ne seraient donc pas similaires sur l'ensemble du territoire.

Afin de faire en sorte que les habitants puissent bénéficier d'un maximum d'aides, de soulager les communes tant en investissement qu'en charge de travail, Monsieur VASSELLE propose donc que la CCVBN prenne la compétence "Réhabilitation des assainissements non collectifs".

Monsieur le Sous-Préfet se fera l'écho des remarques de Monsieur VASSELLE à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il est plus logique que les périmètres d'intervention des Agences suivent les lignes de partage des eaux plutôt que des limites administratives, même si cette situation est difficilement explicable aux habitants.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que le principe communautaire repose sur une ("quasi") égalité de traitement, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Monsieur le Sous-Préfet estime qu'il faut donc trouver le bon niveau de collectivité qui permette de corriger les inégalités et, même si c'est en dehors du champ de ses compétences, invite la CCVBN à engager une démarche auprès du CGO.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DEMANDE** que les conseils municipaux des communes membres approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye en intégrant la compétence "réhabilitation des assainissements non collectifs",

- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à l'ensemble des communes membres de la Communauté, afin que leur conseil municipal se prononce sur cette modification statutaire. A défaut de délibération dans un délai de 3 mois, leur avis sera réputé favorable.

- **RAPPELLE** que la décision modifiant les statuts de la Communauté pourra être prise par le représentant de l'Etat si une majorité qualifiée des Conseils Municipaux est favorable au transfert de la compétence (au moins 2/3 des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population).

2.2 Prise de compétence "Elaboration d'un Schéma Directeur d'adduction en eau potable"

Mlle MAINKA indique que cette étude, inscrite dans le cadre du Contrat Rural qui s'est achevé en juin 2007, n'a pu être menée. Cependant, au regard de la dégradation constante de la qualité de l'eau potable, il s'avère qu'il devient nécessaire de procéder à l'élaboration d'un schéma directeur en eau potable à l'échelle du Syndicat Mixte de l'Oise Picarde.

Pour cela, il est au préalable nécessaire que la compétence "élaboration d'un schéma directeur en eau potable" soit transférée à la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye.

Monsieur COTEL précise que l'AEAP demande que des dispositions soient prises pour le captage de Breteuil.

Monsieur VASSELLE souhaite que soit étudiée la faisabilité d'une prise de compétence "Gestion des points de captage", ce qui permettrait d'être prioritaire pour le financement des travaux d'assainissement (collectif et non collectif) et d'adduction en eau potable (Monsieur VASSELLE fait référence à une réunion organisée dans le cadre de l'UMO).

Monsieur VASSELLE précise que ce transfert remettrait en cause le périmètre des syndicats d'eau, dont certains englobent des communes de territoires voisins, mais que cela engendrerait des économies d'échelle.

Monsieur VASSELLE souligne que cette proposition va dans le sens des réflexions menées au niveau du gouvernement sur les différents niveaux institutionnels (suppression des SIVU...). La question ne sera pas facile à trancher mais Monsieur VASSELLE propose d'anticiper.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DEMANDE** que les conseils municipaux des communes membres approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye en intégrant la compétence "élaboration d'un schéma directeur en eau potable",

- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à l'ensemble des communes membres de la Communauté, afin que leur conseil municipal se prononce sur cette modification statutaire. A défaut de délibération dans un délai de 3 mois, leur avis sera réputé favorable.

- **RAPPELLE** que la décision modifiant les statuts de la Communauté pourra être prise par le représentant de l'Etat si une majorité qualifiée des Conseils Municipaux est favorable au transfert de la compétence (au moins 2/3 des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population).

2.3 Contrôle des branchements d'assainissement collectif

Mlle MAINKA indique que les communes de Fléchy et Le Mesnil-St-Firmin souhaitent que les contrôles de conformité des branchements de raccordement au réseau collectif soient réalisés par les agents du SPANC de la CCVBN.

Monsieur VASSELLE précise que les communes n'ont pas les moyens humains pour assurer ces contrôles et que cela n'aura pas d'incidence financière pour les autres communes puisque la facturation sera effectuée à prix coûtant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention avec les communes de Fléchy et Le Mesnil-St-Firmin pour le contrôle des branchements d'assainissement collectif.

Mlle MAINKA informe que la CCVBN a également été sollicitée par la commune de Domeliers (CCC) pour effectuer ces contrôles.

La commission a émis un avis partagé. Le bureau a émis un avis favorable sous réserve de la position de la CCC.

Monsieur VASSELLE indique qu'il s'agirait d'un service rendu à la CCC dans un esprit inter-communautaire.

Monsieur TRIBOUT précise qu'il a contacté le Président de la CCC mais qu'aucune position définitive ne lui a été donnée.

Sous réserve de l'accord écrit de la CCC, **le Conseil Communautaire**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Domeliers pour le contrôle des branchements d'assainissement collectif.

3 – Centre de Stockage des Déchets Ultimes à Hardivillers

Rappel : seules les communes limitrophes du projet de CSDU à Hardivillers ont, selon les textes en vigueur, été consultées lors de la procédure et été amenées à s'exprimer.

Considérant cependant d'une part que vis-à-vis de la population il est important que la CCVBN se positionne pour tout ce qui touche aux déchets et d'autre part, parce qu'il paraît subsister des doutes sur la protection des nappes phréatiques, le Bureau a convenu de soumettre cette question au Conseil Communautaire.

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- Recevoir les services de l'Etat (Préfecture, DRIRE,...) devant le Conseil Communautaire, si possible le 30 juin, sinon avant mi-juillet lors d'une réunion spécifique.

Objectif : recueillir toutes les informations nécessaires et réponses aux questions afin que les délégués se fassent leur opinion du projet.

- Prendre position sur la base d'une proposition de motion qui serait présentée en séance par la ville de Breteuil.

Monsieur VASSELLE indique que suite à la réunion du Bureau, Monsieur DESJARDINS a contacté les services de la Préfecture et Monsieur GURDEBEKE. Ce dernier souhaitait venir s'exprimer devant le Conseil mais Monsieur VASSELLE ne l'a pas jugé opportun.

Monsieur VASSELLE considère que ce dossier doit être appréhendé sous deux aspects :

- le passé suscite un certain nombre d'interrogations. Une ancienne carrière exploitée dans les années 70 a servi de stockage pour des produits polluants. Des doutes subsistent quant à la dépollution du site, d'autant que la DRIRE a été évasive, voire amnésique sur ce point (pas de traces dans ses archives et l'ancien Directeur n'a pas souvenir du dossier).
- concernant l'avenir et l'ouverture d'un site par l'entreprise Gurdebeke : Monsieur VASSELLE rappelle qu'une réunion de présentation du projet à Hardivillers faisait état du traitement de déchets inorganiques. Or, le dossier soumis à enquête publique concerne l'exploitation d'un site de classe II, ce qui inclut des déchets dont certains peuvent être polluants.

Monsieur VASSELLE considère qu'un site de classe III serait plus acceptable.

Monsieur VASSELLE souhaite :

- obtenir des garanties sur les déchets traités. (origine, niveau de toxicité, etc.)
- des informations quant aux risques potentiels de pollution, notamment sur les nappes phréatiques en aval.
- connaître le calendrier de ce dossier (date de l'arrêté préfectoral) et les suites données au rapport du commissaire enquêteur.

Monsieur COTEL souligne que les élus et les habitants de Breteuil ne sont pas les seuls à s'interroger.

Monsieur VASSELLE donne lecture d'un courrier de Monsieur Gurdebeke du 30 juin (ci-joint).

Monsieur COTEL précise qu'en 2001 il avait reçu Monsieur Gurdebeke et qu'il l'avait alors renvoyé vers le SYMOVE. Contrairement à ce qu'écrit Monsieur Gurdebeke, Monsieur COTEL n'a pas donné son accord pour l'implantation d'un centre de stockage sur une commune voisine. Pour Monsieur COTEL, c'est la démonstration que Monsieur Gurdebeke dit n'importe quoi.

Monsieur CAUWEL indique que le texte de la motion a été envoyé à l'ensemble des délégués de la Cté de Communes.

Monsieur CAUWEL regrette que les communes alentour n'aient pas été associées au préalable. La commune de Breteuil n'a eu connaissance du dossier qu'au mois de mars.

Monsieur CAUWEL s'inquiète des répercussions sur la nappe phréatique et le captage de Breteuil situé en aval (fonds calcaire => perméable). Monsieur CAUWEL mentionne les problèmes rencontrés sur le captage d'Hardivillers.

Monsieur CAUWEL estime que ce projet aura un effet néfaste sur l'image de la CCVBN (« CCVBN = décharge ») alors que de nombreux efforts ont été faits en matière d'environnement (cf aménagement du Parc d'Activités), de développement durable et de qualité des équipements (piscine).

Monsieur CAUWEL a écrit à Messieurs DASSAULT, MARINI et VASSELLE en qualité de député et de sénateurs. Messieurs DASSAULT et MARINI ont répondu sous forme d'une lettre adressée à Monsieur le Préfet. Monsieur CAUWEL est en attente de la réponse de Monsieur VASSELLE.

Monsieur COTEL rappelle que l'environnement tient une place importante dans le SCOT élaboré par la Syndicat Mixte de l'Oise Picarde. Il s'étonne que le porté à connaissance des services de l'Etat n'ait pas fait mention du site de l'ancienne carrière, d'autant que des procès-verbaux de gendarmerie avaient été dressés à l'époque.

Monsieur COTEL fait état de témoignages d'habitants d'Hardivillers sur ce qui a pu être fait par le passé et s'étonne, d'une part qu'il n'y ait toujours pas de réponse sur la nature des déchets qui ont été stockés sur ce site et d'autre part, qu'il n'y ait pas non plus de réponse précise sur la dépollution du site.

Monsieur COTEL pense que ce projet aurait dû faire l'objet d'un débat au sein de la CCVBN (en Commission Déchets) et regrette qu'il n'y ait pas eu d'informations préalables.

Monsieur MIONNET apprécierait de rencontrer Monsieur BINET (cf compte-rendu de la commission de révision du POS d'Hardivillers) qui semble avoir des informations sur la dépollution du site. Aucune mesure par piézomètre n'a été effectuée depuis plus de 12 ans malgré des mises en demeure de la société SARP. En outre, même si des recherches de pollutions éventuelles ont été effectuées, encore fallait-il qu'elles portent sur les bons produits. Par ailleurs, des témoignages font état de fûts emmurés dans des galeries.

Monsieur DESJARDINS indique qu'il s'est rendu sur place le dimanche 29 juin où il a pu recueillir le témoignage des habitants du lieu-dit "Les Phosphates" et constater que le terrain est très perméable. Il précise par ailleurs qu'il se sent frustré de n'avoir pas eu plus d'informations dans le cadre du SCOT notamment.

En précisant qu'il lui paraît important de remercier les collègues de Breteuil d'avoir alerté l'ensemble des délégués sur cette question relative à la protection de l'environnement, Monsieur DESJARDINS pense qu'il faut recevoir Monsieur Gurdebeke pour l'entendre sur ces différents sujets.

Monsieur BOIRET informe que la commune de Troussencourt s'est prononcée contre le projet de CSDU et souhaiterait avoir des informations précises quant aux déchets qui seront traités, sur les moyens de contrôle et de sanction (amendes).

Monsieur VAN ACKER estime que le document soumis à enquête publique est incompréhensible. Par ailleurs, il lui semble que certains des déchets qui pourraient arriver sur ce site ne seraient sans doute pas complètement inoffensifs. Il cite notamment les mâchefers ou cendres d'usines d'incinérations : ces résidus de combustion ne concentrent-ils pas certains polluants ?

Monsieur MIONNET note des imprécisions dans les termes employés : les déchets ultimes ne sont pas des gravats ni des déchets "inorganiques".

Monsieur COTEL pose le problème du trafic engendré (200 camions / jour).

Monsieur COTEL suggère d'utiliser les anciens sites militaires qui sont déjà partiellement pollués et situés à l'écart des habitations.

Monsieur FONGUEUSE s'interroge sur les qualifications du personnel chargé du contrôle des entrées.

Monsieur VASSELLE répond que cette question se pose pour tous les sites existants.

Si une pollution survient dans 20 ou 30 ans, Monsieur MIONNET pense qu'il sera difficile de déterminer si elle provient de l'ancien site ou du site en projet.

Monsieur MIONNET souligne que le projet est localisé dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et sur un site d'extraction de silex du néolithique.

Monsieur MIONNET alerte sur les manquements répétés à la législation de l'entreprise Gurdebeke sur son site de Moulin-Sous-Touvent (47 000 tonnes de déchets d'origine inconnue) qui ont conduit Monsieur le Préfet à ne pas autoriser son extension.

Monsieur CASTIER souhaite savoir si des fûts sont toujours stockés.

Monsieur VAN ACKER s'interroge sur les motivations d'Hardivillers pour accueillir ce centre de stockage. Sont-elles financières ?

Monsieur PETREZ s'étonne de la remise en cause des garanties apportées par les études réalisées et les services de l'Etat (DRIRE, BRGM...). Monsieur PETREZ indique que la commune d'Hardivillers est contre une prise de position de la CCVBN.

Pour Monsieur MIONNET les agréments et garanties ne sont pas toujours fiables (cf Erika).

Monsieur COTEL, en tant qu'élu responsable, souhaite que soit appliqué le principe de précaution.

Monsieur LOISEL demande à Monsieur VASSELLE sa position en qualité de sénateur.

Monsieur VASSELLE estime que les interrogations des uns et des autres sont légitimes. Des garanties, des assurances sur ce qui s'est fait par le passé doivent être apportées.

Monsieur VASSELLE pense qu'il serait préférable de s'orienter vers un centre de classe III.

Monsieur SENCE note que Monsieur GURDEBEKE n'a peut-être pas d'intérêt à exploiter un site de classe III.

Monsieur VASSELLE pense en effet qu'un site de classe II est plus intéressant sur le plan économique, la gamme de déchets traités étant plus large.

Monsieur VASSELLE indique que les élus d'Hardivillers veulent également des garanties. Les études réalisées sont-elles sérieuses ? Méritent-elles d'être approfondies ? En tout état de cause, Monsieur le Préfet n'autorisera pas l'exploitation du site sans garanties.

Monsieur VASSELLE souhaite pouvoir continuer à travailler dans le consensus et ne veut pas que la commune d'Hardivillers devienne le bouc émissaire. Il suggère de s'avancer avec le maximum de sérénité dans ce dossier en recherchant toutes les informations et garanties possibles.

Monsieur PHILIPPON s'interroge sur le traitement des lixiviats.

Monsieur MEAUX aborde la question des déchets radioactifs suite à un courrier adressé aux communes par l'ANDRA.

Monsieur VASSELLE propose que la CCVBN délibère après que Monsieur le Sous-Préfet aura apporté des éléments de réponse.

Intervention de Monsieur le Sous-Préfet :

Il précise qu'il ne pourra répondre à toutes les questions ou préoccupations.

En notant que personne ne veut d'un Centre de Stockage des Déchets chez soi ou à proximité, il pense qu'il est bon que le débat soit organisé au niveau des élus. Par la suite viendra peut-être le temps des associations.

Monsieur le Sous-Préfet prend note des remarques relatives à la protection de la ressource en eau, de la ZNIEFF et du patrimoine archéologique.

Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il ne peut laisser critiquer les services de l'Etat et les comparer aux bureaux de contrôles des bateaux.

Concernant le site de l'ancienne carrière, Monsieur le Préfet précise que celui-ci a fait l'objet d'examens par piézomètre pendant 18 ans et que pendant cette période aucune pollution n'a été détectée. Les contrôles se sont arrêtés en 1994 sans que l'Etat en connaisse les raisons. Ces manquements ont donné lieu à des injonctions de reprise des contrôles, y compris récentes.

En outre, il n'y a aucune certitude sur les conditions de dépollution du site, le site internet des sites pollués ou susceptibles de l'être ne fait d'ailleurs pas mention d'Hardivillers.

Monsieur le Préfet confirme que la demande d'exploitation concerne un centre de classe II et que si la demande aboutit, l'exploitation fera l'objet d'un contrôle maximum de la DRIRE. Les déchets proviendraient eux-mêmes d'installations classées au titre de la réglementation sur la protection de l'environnement (ICPE).

En résumé, Monsieur le Sous-Préfet comprend les inquiétudes légitimes des élus car il n'y a pas de certitude sur la pollution et la dépollution du site, même si les contrôles effectués par les services de l'Etat ont été négatifs.

Concernant le calendrier, Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il ne faut pas être inquiet, que la décision du Préfet n'interviendra pas dans l'immédiat. Une étude complémentaire a été demandée au service de la DRIRE et le dossier devra au préalable être présenté devant le CODERST.

Concernant le porté à connaissance dans le cadre du SCOT, Monsieur le Sous-Préfet interrogera les services de la DDE. Monsieur le Préfet affirme que les services de l'Etat sont aux côtés des élus dans une démarche itérative et comprend leur frustration concernant l'information (pas au bon moment, termes employés...).

En marge de ce dossier, Monsieur le Préfet informe que des communes ont déjà fait acte de candidature pour le stockage de déchets radioactifs, tout en spécifiant qu'il ne faut pas avoir à l'esprit la "carotte" financière.

Monsieur le Préfet précise que "principe de précaution" ne veut pas dire "ne rien faire".

Monsieur VASSELLE remercie Monsieur le Sous-Préfet et propose plusieurs alternatives :

- par application du principe de précaution, la CCVBN délibère ce jour ;
- la CCVBN attend de nouvelles réponses/garanties pour se prononcer au cours d'une prochaine réunion.
- une autre proposition de délibération qu'il a rapidement rédigée et dont il donne lecture (cf. texte en annexe)

Monsieur CAUWEL indique qu'il n'est pas entièrement satisfait ou rassuré et propose de mettre aux voix la motion présentée par la ville de Breteuil.

Monsieur COTEL s'étonne que des avis de personnes qualifiées n'aient pas été mentionnés dans le rapport du commissaire enquêteur.

Monsieur COTEL souhaite que soient recueillis les témoignages des habitants d'Hardivillers.

Monsieur MIONNET indique que les éléments auxquels il a fait référence sont tirés de la base de données du Ministère de l'Environnement.

Monsieur le Sous-Préfet souligne que sur certains points, la motion proposée par la ville de Breteuil est inacceptable par les services de l'Etat.

Monsieur VASSELLE invite Monsieur CAUWEL à donner lecture du texte de la motion de Breteuil.

Monsieur VASSELLE estime que certaines affirmations vont loin et contrarieraient l'administration. Monsieur VASSELLE ne cautionne pas la totalité des "compte-tenu". Monsieur VASSELLE indique qu'il s'abstiendra sur la motion. Monsieur VASSELLE pense qu'il faut être ferme tout en étant modéré.

Monsieur VASSELLE informe qu'il a demandé aux services de la CCVBN de préparer un vote à bulletin secret.

Monsieur COTEL fait remarquer que c'est la première qu'il est proposé de procéder ainsi.

Monsieur BOITEL trouve dommage que les élus ne disent pas ce qu'ils pensent. Il déclare qu'il votera pour la motion présentée par Breteuil.

Madame TALLON exprime son embarras à se prononcer sans avoir entendu Monsieur Gurdebeke.

Le vote à bulletin secret étant demandé, Monsieur VASSELLE met aux voix les deux textes proposés.

44 votants

1 blanc

Motion de Breteuil : 29 voix.

Délibération de Monsieur VASSELLE : 14 voix.

La motion de Breteuil est adoptée à la majorité absolue.

4 – Relais de Services Publics

La ville de Breteuil a acquis les anciens locaux de la DDE en vue de les louer à la CCVBN pour y installer le Relais de Services Publics.

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un bail de location desdits locaux avec la ville de Breteuil.

Coût du loyer mensuel : 600 €

Le RSP accueillera les services de la Mission Locale Rurale (MLR), de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF), de la CRAM, de la CPAM, de la CAF, de l'ANPE, de la DDE.

L'agent d'accueil, Mme Laurence WILLEKENS, a pris ses fonctions le 23 juin. Dans un premier temps, elle sera formée par les différents services afin de pouvoir renseigner le public en dehors de leurs heures de permanence.

En parallèle, se pose la question du déménagement de FIL Multiservices et éventuellement des services du Musée afin de revendre le bâtiment sis au 12 rue François Monnet.

5 – Programmation FRAPP

Dans le cadre de la programmation FRAPP (Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie) 2006-2008, des crédits ont été réservés pour des projets de la CCVBN pour l'année 2008.

Au regard de l'état d'avancement des dossiers, il est demandé de confirmer les demandes de subventions (avec dépôt des dossiers pour le mois de septembre) ou de les reporter sur le programme suivant (2009-2011).

Dossier Gîte de Groupes : confirmation de la demande de subvention. Assiette subventionnable : 60 000 € HT (première phase du marché de maîtrise d'œuvre). Montant de la subvention (30%) : 18 000 €.

Dossier Musée Archéologique : report sur le programme suivant. Rappel de l'assiette subventionnable : 295 041 € HT. Montant de la subvention (9,4%) : 27 873 €.

6 – Compte-rendu des commissions

6.1 Commission Développement Durable (29 mai 2008)

Cf document joint avec la convocation.

Chaufferie Bois : **le Conseil Communautaire SOLLICITE** une subvention auprès du FREME pour la réalisation d'une étude complémentaire.

Chargé de Mission Développement Durable : pour le financement de ce poste sur 3 ans, **le Conseil Communautaire SOLLICITE** une subvention auprès du FREME.

6.2 Commission Communication (3 juin)

Propositions de la commission :

- Réaliser 3 bulletins d'informations par an (janvier, mai, octobre). Edition du premier bulletin pour le 15 octobre 2008.

Les textes et photos seront fournis par les commissions compétentes. Relecture par la Commission. Mise en page et impression par un prestataire extérieur (concurrence à mettre en place).

Utiliser comme base la maquette des bulletins édités pour l'opération de thermographie aérienne.

Prochaine réunion de la commission le 26/8/08.

Remise des articles pour le 19/8/08.

Organiser une conférence de presse pour le lancement du 1^o bulletin.

- Doter la CCVBN d'une charte graphique.

6.3 Commission Développement Economique (13 juin)

Visite du Bâtiment Industriel Locatif et du Parc de la Belle Assise

6.4 Commission Culture

Visite du Château de la Butte.

6.5 Commission Assainissement (19 juin)

Cf supra et document joint avec la convocation.

6.6 Commission Déchets (25 juin)

Cf document ci-joint.

6.7 Commission Affaires Sociales (26 juin)

Cf document ci-joint.

7 – Relais de Services Publics

Cf supra.

8 – Décisions du Président

Cf document ci-joint.

Le Conseil Communautaire n'émet pas de remarque.

9 – Zone de Développement Eolien

9.1 concertation CCVBN / CCC

Deux réunions de travail se sont tenues les 4 et 18 juin.

Sur les 3 scénarios proposés, la CCVBN avait retenu l'un d'entre eux. La CCC a suggéré un 4^o scénario qui mixe les différentes solutions.

Considérant que cette proposition ne changeait pas la solution retenue pour le territoire de la CCVBN, il a été convenu que le choix opéré par la CCC serait conjointement présenté en Préfecture devant le Comité technique Eolien fin juillet.

9.2 Instauration TPZE

La multiplicité des projets de développeurs et l'intérêt financier qu'ont toutes les communes à les voir se réaliser sur leur territoire aboutit à des scénarios de ZDE très chargés pour les deux Ctés de Communes.

La question de la TPZE a ainsi été relancée. En effet, le partage du produit de la taxe professionnelle pourrait être de nature à faciliter l'éventuel "abandon" de certains projets pour minimiser le nombre de parcs éoliens et avoir un impact paysager plus acceptable, tant pour les services de l'État que pour les habitants eux-mêmes.
La commission Développement Durable a été chargée par le Bureau d'approfondir cette question.

10 – Locaux administratifs de la CCVBN

Monsieur COTEL et les services de la CCVBN ont élaboré un schéma fonctionnel intégrant les besoins actuels et futurs de la CCVBN.

11 – Décisions modificatives

16449 Dépenses : + 2 000 000 €

16449 Recettes : + 2 000 000 €

RSP – 2184 Dépenses : + 4 350 €

12 – Questions diverses

Monsieur DURANT informe qu'une réunion s'est tenue concernant le centre de tri postal de Froissy.